

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 septembre 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme BORSATO

Convocation envoyée le 19 septembre 2013

Publié le 27 septembre 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 12

SCRUTIN : POUR : 76

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Pierre PRIBETICH	M. Philippe DELVALEE	M. Claude PICARD
M. Jean ESMONIN	Mme Anne DILLENSEGER	M. Gaston FOUCHERES
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	M. Pierre PETITJEAN
M. Rémi DETANG	Mme Christine DURNERIN	Mme Claude DARCIAUX
M. José ALMEIDA	Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Lê Chinh AVENA	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Patrick CHAPUIS	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Gilles MATHEY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Gérard DUPIRE	M. Jean-Yves PIAN	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Philippe CARBONNEL	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain LINGER	M. Murat BAYAM
M. Jean-Claude DOUHAÏT	M. Franck MELOTTE	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Paul HESSE	M. Louis LAURENT	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiâ MASLOUHI	M. Roland PONSAA	M. Norbert CHEVIGNY
M. Yves BERTELOOT	M. Michel ROTGER	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	Mme Louise BORSATO	M. Jean DUBUET
M. Dominique GRIMPRET	M. François NOWOTNY	M. Patrick ORSOLA
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mme Christine MASSU	Mme Françoise VANNIER-PETIT.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT	M. Michel JULIEN pouvoir à M. André GERVAIS
M. Jean-Patrick MASSON	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Joël MEKHANTAR	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
M. Christophe BERTHIER	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Elizabeth REVEL pouvoir à M. François DESEILLE
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Yves BERTELOOT
Mme Nelly METGE	Mme Christine MARTIN pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
Mme Hélène ROY	M. Mohammed IZIMER pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Rémi DELATTE	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Philippe DELVALEE
Mme Michèle CHALLAUX	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMMENT
	Mme Noëlle CABBILLARD pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Recrutements de contractuels : un responsable de la préparation budgétaire et du pilotage de l'exécution budgétaire et un responsable de production "événementiel"

Deux postes sont à pourvoir dans des services de la Communauté d'Agglomération ayant besoin d'être renforcés en personnel.

Le premier est un poste de responsable de la préparation budgétaire et du pilotage de l'exécution budgétaire à la Direction des Finances. Le second est un poste de chargé de production événementielle pour le service communication.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées pour ces emplois qui nécessitent des connaissances spécifiques, et s'agissant d'emplois de catégorie A, le recrutement d'agents non titulaires peut être envisagé pour répondre aux nécessités de service, conformément à l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Les missions et activités principales attachées à ces postes se déclinent comme suit :

1) Pour le responsable de la préparation budgétaire et du pilotage de l'exécution budgétaire :

- préparer les différentes échéances budgétaires
- établir et régulièrement actualiser un plan d'exécution budgétaire prévisionnel
- élaborer et actualiser la stratégie/prospective financière du Grand Dijon.

2) Pour le chargé de production événementielle :

- mise en œuvre d'actions événementielles pour la collectivité : participation à la conception de l'événement, gestion et pilotage de la relation avec tous les participants intervenants ou exposants, gestion des prestataires, élaboration et suivi du budget, suivi des opérations.

- Cadre d'emplois de référence pour les deux postes : attachés territoriaux

- Conditions de recrutement : diplômés de niveau II ou expérience équivalente.

Il est proposé en conséquence de créer deux postes d'attaché et de recruter deux agents contractuels de catégorie A pour pourvoir ces emplois pour une durée de trois ans renouvelable à compter du 1er octobre 2013.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
DÉCIDE :

- **d'autoriser** le Président à recruter deux agents contractuels à temps plein à compter du 1er octobre 2013 en application de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 3 ans renouvelable une fois, afin d'assurer les fonctions de responsable de la préparation budgétaire et du pilotage de l'exécution budgétaire et de chargé de production événementielle ;
- **de fixer** la rémunération de ces emplois en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux et de rendre les agents éligibles à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires et l'indemnité d'exercice des missions des préfectures, dans les mêmes conditions et formes que celles fixées par la délibération du 17 mars 2005 pour les agents titulaires ;
- **d'autoriser** le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.